



Panel de l'AMA sur les questions éthiques: Valeurs de base dans le sport et la lutte contre le dopage

Des politiques antidopage ont été mises en place dans le souci de protéger **certaines valeurs** sportives. Dans le Code mondial antidopage 2015 (le « Code »), on peut lire ce qui suit : « Les programmes antidopage visent à préserver la valeur intrinsèque du sport. Cette valeur intrinsèque est souvent qualifiée d'« esprit sportif »; elle est l'essence même de l'olympisme, la poursuite de l'excellence humaine par le perfectionnement des talents naturels de chaque individu, et exhorte à jouer franc jeu. L'esprit sportif valorise la pensée, le corps et l'esprit, et se traduit par des valeurs qui se dégagent du sport et de sa pratique, notamment l'éthique; le franc jeu et l'honnêteté; la santé; l'excellence dans la performance; l'épanouissement de la personnalité et l'éducation; le divertissement et la joie; le travail d'équipe; le dévouement et l'engagement; le respect des règles et des lois; le respect de soi-même et des autres participants; le courage; l'esprit de groupe et la solidarité. »

Équité et justice : Bien que tous les individus soient fondamentalement différents et inégaux, et que les circonstances dans lesquelles les sportifs s'entraînent puissent varier (p. ex., en raison d'écart sur le plan des ressources), des efforts doivent être déployés dans le sport afin de favoriser l'égalité des chances et la tenue de compétitions équitables. L'AMA considère que la prise de substances améliorant la performance est incompatible avec l'excellence sportive (et humaine). Le dopage expose les sportifs à des risques pour la santé injustifiables.

Risques d'effets nuisibles : Le Code mentionne la santé comme étant une valeur importante. De toute évidence, les sportifs d'élite s'exposent à des risques pour la santé, mais cela ne les dispense pas de la nécessité de considérer les risques d'effets nuisibles considérables liés à la prise de substances améliorant la performance.

Proportionnalité : Le principe de proportionnalité est à la fois un principe juridique et éthique. Il s'agit d'une approche rationnelle et cohérente visant à équilibrer les différents principes et valeurs (p. ex., utilisation de la stratégie la moins intrusive en vue d'atteindre un objectif particulier dans une politique). Lorsqu'on analyse le caractère proportionnel d'une certaine option visant une politique, on peut évaluer : (1) si la relation entre les moyens utilisés, atteint cette politique et ses objectifs; (2) si d'autres moyens pourraient être utilisés pour atteindre le même objectif; (3) si la politique cause quelque préjudice que ce soit à l'individu; (4) si d'autres options pourraient atténuer le préjudice en question; et (5) comment atteindre un juste équilibre entre les objectifs antidopage et les autres droits des individus (p. ex., le droit à la vie privée, le droit à la non-discrimination, etc.).

Fondement scientifique : Toute décision, recommandation ou politique doit être fondée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles.

Transparence : Pour favoriser un dialogue ouvert, la confiance du public et l'intégrité, il faut s'assurer que les motifs et les processus qui sous-tendent toute décision, de même que les recommandations de politiques connexes, sont aussi transparents que possible. Cet objectif doit être pondéré en fonction des autres intérêts, y compris les droits des sportifs en matière de vie privée.

Éducation/engagement du public et des sportifs : La lutte contre le dopage est une position normative fondée sur une préoccupation à l'égard de la santé et du bien-être des sportifs ainsi que sur les idéaux du sport (c.-à-d. l'esprit sportif). Chaque fois que c'est possible, l'AMA doit consacrer des efforts à l'éducation des sportifs et du public. La réussite à long terme de la lutte contre le dopage dépend du développement et du renforcement des attitudes à cet égard ainsi que de la pratique d'un sport sain et équitable.